

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND- Lise-Marie FLUCK- Henriette LYONNET-
Dominique SWINNEN
Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO- Serge BARTHELEMY-
Philippe MANOEL – Jean-Noël ROLAND- Raymond SICHI

ABSENTE EXCUSEE : Mme Fiona TEISSONNIERE

PROCURATION : Mme Fiona TEISSONNIERE à Dominique SWINNEN

SECREETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1-CONVENTION COMMUNE SAUMANE/ LES PLANTIERS- traitement eaux usées

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une convention encadrant les modalités techniques et financières de recours à la prestation de transport et traitement des eaux usées du hameau de Bourgnolles, entre la Commune de Saumane et les Plantiers.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve la présente convention, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

2-INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER –ANNEE 2018

Mr le Maire présente au Conseil municipal, le décompte de l'indemnité citée en objet et indique le mode de calcul .

L'indemnité s'élève cette année à 449,77 €

Oui ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- procède au vote qui donne le résultat suivant : 10 voix pour, 1 voix contre
- alloue à Mr FRITISSE Pascal , Trésorier ladite indemnité.

3-VIREMENT DE CREDITS M 14 Travaux Maison Bertrand

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le Budget de l'exercice 2018

Crédits à ouvrir :

chapitre 23 article 231 opération 15 immobilisation corporelles en cours	6 000 €
Total	6 000 €

Crédits à réduire :

Chapitre 23 article 231 opération 60 immobilisation corporelles en cours	- 6 000 €
Total	-6 000 €

4-DEPART A LA RETRAITE DE Mme ROLAND Jacqueline

Mme Ysaline LEGRAND, 1^{er} adjointe, rappelle au Conseil municipal que Mme Jacqueline ROLAND, adjoint administratif 1^{er} classe, fait valoir ses droits à la retraite au 30 septembre 2018.

Elle propose après discussion avec M. le Maire les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints, au regard des bons et loyaux services rendus à la collectivité et aux administrés pendant 35 ans, de lui attribuer un bon d'achat chez DECATHLON , d'un montant de 500 €.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, ladite proposition, donne pouvoir à Mr le Maire à signer le bon d'achat.

PIERRES SUR LE HAMEAU DE LA BECEDE

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la décision prise lors d'une précédente **réunion , d'autoriser un administré résidant sur le hameau cité en objet, de récupérer la valeur** d'un mètre cube de pierres . Considérant que la démolition de ce bien « sans maître » a coûté à la commune 11 .600 ,60 € , il demande au conseil de revoir cette décision.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité, désire de solliciter un don en faveur du CCAS, compte-tenu qu'après renseignements pris auprès d'un professionnel, le montant de 1 m2 de pierres varie entre 15 et 60 €.

Mr le Maire distribue à chacun des élus

- la synthèse suite au profil de baignade réalisé par CEREG
- un compte rendu de la CAC en date du 19/09/2018 relatif à l'augmentation : de la taxe foncière , dans le cadre de la loi GEMAPI, et de la taxe de séjour
- une étude de territoire C.A.C. « Terres Solidaires » concernant l'Agence Technique Départementale du Gard sur les perspectives territoriales, la gouvernance, les opportunités, les contraintes
- Il précise que la participation de la Commune en faveur du SDIS est en diminution
- soit la somme de 6388,44 €,
- et nous fait lecture d'un courrier de Mr et Mme CHABAL Frédéric, relatif aux difficultés rencontrées sur la route du Hameau de Monteils. Affaire à suivre.

INTERVENTIONS

Mr José-Marie CARNEO précise que l'agent technique n' a pas le droit de circuler sur la voirie avec la tondeuse autoportée . Il propose , si cela est possible, d'atteler une remorque au 4 /4 Nissan afin de la transporter sur les différents lieux. Affaire à suivre
Il fait également le point sur le parking de la Hierle, où il faudra revenir sur le tracé. Affaire à suivre.

FIN DE SEANCE à 19 heures 50

1-Convention Saumane/Les Plantiers traitement EU	2018-054
2-indemnité conseil trésorier	2018-055
3-virements de crédits M14	2018-056
4-départ à la retraite Jacqueline ROLAND	2018-057

F. MAURIN

Y. LEGRAND

L. M . FLUCK

J.M. CARNEO

S. BARTHELEMY

H. LYONNET

P. MANOEL

J.N. ROLAND

R. SICHİ

D. SWINNEN

F. TEISSONNIERE